



Vente véhicule chez un concessionnaire

Par **Leonankou**, le **12/06/2020** à **20:15**

Bonjour,rrrnJe préfère vous demander cela avant que cela ne se transforme en potentiel litige et que je ne saches pas quoi faire le moment venu.rnrnContrôle technique en février, contre visite pour : pneu avant, perte de liquide au niveau du moteur, feu avant à régler ok.rnrnEntre temps j'ai eu un petit accrochage, j'ai envoyé le véhicule dans un garage en collaboration avec mon assurance, véhicule réparé.rnrnEn mai, lors de la fin du confinement, je contacte un concessionnaire, pour faire un rachat de mon véhicule + 8.000 € contre une DS4. Les papiers se font, etc. Ils sont au courant, grace au CT (en contrevisite) qu'il y a ces 3 choses à revoir. j'ai même baissé de 100 € la valeur de mon véhicule pour le changement des pneus.rnrnCe jour, je possède une DS4 et eux, mon ancien véhicule avec les 3 mentions à corriger.rnrnAujourd'hui, un appel du concessionnaire, sans agressivité, me fait part, qu'il n'avait pas vu que c'tait une contre visite et non une CT que je lui avais founi (possible pour un pro ?). Il me demande de prendre en charge la détection et la réparation de la potentielle fuite. En a-t'il le droit ? Sachant qu'il était au courant, vu que tout était écrit sur le CT.rnrnMerci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2020** à **08:19**

Bonjour,rrrnBen, si le concessionnaire, qui est un pro de l'automobile, s'en est pas aperçu c'est qu'il n'est pas très futé. A lui de prendre en charge son erreur. Vous, vous n'avez pas commis d'erreur sans compter que vous n'étiez pas dans l'obligation de faire ce contrôle technique puisque la vente se faisait à un professionnel de l'automobile. Laissez le donc se débrouiller avec cette fuite et envoyez-le promener, avec sourire et courtoisie.

Par **Leonankou**, le **13/06/2020** à **08:57**

Merci pour la réponse.rnrnVous confirmez donc, que comme c'est un professionnel (et donc pas obligatoirement un CT valide). Il est censé connaître l'état du véhicule et encore plus avec le CT que je lui ai fourni ?rnrnJe devrai être tranquille ?

Par **Leonankou**, le **15/06/2020** à **12:33**

Celui-ci m'annonce : " C'est a vous de prendre en charge, car vous étiez au courant de la panne " sauf que lui ai aussivendu avec CT fourni.rnrnJe ne sais pas quoi faire.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2020** à **07:32**

Laissez-le se débrouiller seul, toute action devant la justice n'aboutira pas, il est professionnel de l'automobile, il est sensé savoir ce qu'il achète, c'est son problème, pas le vôtre.

Par **Leonankou**, le **16/06/2020** à **16:49**

Je vais lui dire cela. rnrnMerci je reviendrais vers vous

Par **Tisuisse**, le **16/06/2020** à **16:59**

Ben non, vous ne le contactez pas, laissez le venir, lui. Vous lui appellerez, oralement seulement, que "étant un professionnel de l'automobile, il est sensé savoir lire un contrôle technique " et vous n'en dites pas plus, vous raccrochez votre téléphone. S'il veut vous envoyer devant le tribunal, grand bien lui fasse, en tant que pro il sera débouté.